

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTE

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

N° AG 2026-03

portant délégation de dépôt de plainte à Monsieur Jean-Claude MARTIN,
Conseiller délégué de Saint-Flour Communauté

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.5211-9-2 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil communautaire en date du 24 avril 2026 constatant l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire ;

Vu la délibération n°2026-081 en date du 24 avril portant installation du conseil communautaire ;

Vu la délibération n°2026-085 du conseil communautaire en date du 24 avril 2026 portant élection des membres du bureau, et notamment de Monsieur Jean-Claude MARTIN, en qualité de conseiller délégué de Saint-Flour Communauté ;

Considérant que, pour assurer le bon fonctionnement de l'EPCI, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Président, il convient de donner délégation à Monsieur Jean-Claude MARTIN, pour déposer plainte auprès des services de la Gendarmerie au nom de Saint-Flour Communauté ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 28 avril 2026, délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude MARTIN, conseiller délégué de Saint-Flour Communauté, pour déposer plainte au nom de Saint-Flour Communauté pour toutes affaires concernant les biens ou le personnel intercommunal.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Article 3 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

A Saint-Flour, le 28 avril 2026

Le Président,

Philippe DELORT



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260428-AR2026-03AG-AR
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception en préfecture : 29/04/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication le 12 9 AVR. 2026
Publié sur le site internet le 12 9 AVR. 2026